

De-Installation: De-Installation Storage Library Service Canada

1 Champ d'application

Ce service offre au Client des services de désinstallation pour une (1) Bantothèque virtuelle (Storage Tape Library) SL8500, SL500, SL3000, SL24/48, L1400, L700 ou C4 de Sun (Lire la définition et les restrictions dans la Remarque 1, ci-dessous) (« Système couvert »), tel que décrit ci-dessous (« Service »). Dans le cadre de ce Service, Sun évaluera le site du Client afin de déterminer les exigences de désinstallation du Système couvert, fournira un ensemble de désinstallation du Système couvert au Client, si ce dernier a acheté cette option, et fournira d'autres éléments livrables, conformément à la Section 2. Sun déploiera des efforts commercialement raisonnables pour offrir le Service.

Remarque 1 : Aux fins de cette Liste de services, « Sun Storage Tape Library » signifie (i) les bandothèques Sun Storage énumérées au : <http://www.sun.com/storage/tape.jsp> et au http://sunsolve.central.sun.com/handbook_internal/Systems/common-docs/hardware.html ou (ii) une bantothèque OEM d'une tierce partie vendues à un client directement par Sun. Cette définition exclut spécifiquement les bandothèques d'une tierce partie achetées d'une tierce partie, comprenant, mais ne se limitant pas aux partenaires autorisés de Sun et de l'OEM.

2 Tâches et Éléments livrables par Sun

2.1 Vérification du site

En se basant sur la Liste de vérification de désinstallation de Sun pour le Système couvert, qui contient les recommandations et les exigences de désinstallation du Système couvert, Sun et le Client effectueront une vérification par téléphone (ou sur le site du Client si Sun, à sa seule discrétion) pour :

- déterminer les besoins reliés à la désinstallation pour le Système couvert, comprenant notamment les évaluations suivantes :
 - la conformité des voies d'accès pour l'emplacement d'installation, comme les portes, les ascenseurs, la solidité des planchers et les rampes et si le Système couvert doit être déplacé à un autre endroit dans l'emplacement immédiat de la désinstallation;
 - les besoins de planifier un électricien de Sun pour éteindre et débrancher l'alimentation électrique du Système couvert; et
 - toutes autres évaluations jugées nécessaires à la seule discrétion de Sun.

Sun documentera les résultats de la Vérification du site (« Rapport de vérification du site ») et fournira un exemplaire de ce rapport au Client, conformément à la section 2.4, ci-dessous.

2.2 Planification de la désinstallation :

Sun et le Client détermineront et conviendront mutuellement des exigences matérielle de la désinstallation du Système couvert, telles qu'établies ci-dessous :

- la vérification qu'aucun autre système ait accès au Système couvert;
- la disponibilité du matériel de l'ensemble, si le Client a acheté cette option;
- l'évaluation d'une sauvegarde et(ou) d'un transfert de données de toutes les données et de tous les programmes existants sur le Système couvert doit être effectuée avant d'offrir ce Service (Lire Remarque 2, ci-dessous);
- La désinstallation du logiciel ne fait pas partie de ce Service. Par contre, si le Client désire que Sun

effectue ce Service, le Service professionnel Sun peut fournir le service de désinstallation du logiciel pour des frais additionnels.

- Pendant cette étape, le Client fera parvenir à Sun, sous forme écrite, toutes les exigences spécifiques pour la désinstallation du Système couvert.

Remarque 2 : Dans le cas où une sauvegarde et(ou) un transfert de données de toutes les données et de tous les programmes existants sur le Système couvert est nécessaire, le Client est responsable de toutes les sauvegardes et de tous les transferts de données séparément et avant que Sun ne continue à offrir le Service au-delà du Rapport de vérification du site. Toutes les sauvegardes et tous les transferts de données sont spécifiquement exclus du Service et, si le Client le désire, seront sujets à des frais additionnels.

2.3 Planification de la désinstallation :

Sun fournira au Client un calendrier des dates présumées pour la désinstallation du Système couvert et le début du Service (« Calendrier du service »).

2.4 Document de spécification de la désinstallation

Avant le début du Service, Sun fournira au Client un Document des spécifications de la désinstallation incluant le Rapport de vérification du site et le Calendrier du Service. Le Client doit donner son approbation par écrit du Document de spécification de la désinstallation et du Calendrier de Service avant le début de ce Service.

2.5 Désinstallation du matériel Sun

Sun désinstallera le Système couvert selon le Document de spécification de la désinstallation, et selon ce qui est indiqué ci-dessous :

- débrancher et retirer les câbles/composants du Système couvert;
- débrancher et retirer le Port passant du Système couvert, si applicable;
- retirer le module d'interface robotisé;
- retirer les disques et les modules électroniques associés;
- tels que spécifiés dans le Document de spécification de la désinstallation :
 - la trousse du Système couvert, si le Client a acheté cette option.
 - déplacer le Système couvert vers une zone désignées sur l'emplacement immédiat de la désinstallation, si applicable.
- fournir toutes les autres tâches pour le Système couvert selon le Document de spécification de la désinstallation.

2.6 Remise du Système

Après la désinstallation du Système couvert conformément au Document de spécification de la désinstallation, un effectuera une évaluation du Service avec le Client et fournira un résumé activités du Service effectuées sur le Système couvert (« Remise du Système »).

- Lors de la Remise du Système au Client, ce dernier confirmera, par écrit, la réalisation du Service. Dans le cas contraire, le Service n'aura aucun lien avec l'acceptation du Client du Service.

3 Responsabilités du Client

- **Accès au site et aux Systèmes.** À la demande de Sun, le Client lui permettra d'accéder à ses installations, à ses systèmes et à son environnement d'exploitation, dont la racine, afin d'offrir le Service.
- **Personne-ressource.** Le Client fournira à Sun le nom et le numéro de téléphone d'un employé qui agira en tant qu'interlocuteur responsable de fournir tous les renseignements, tous les accès et toutes les autorisations nécessaires reliés au Service.
- **Protection des données et du logiciel :** Le Client est responsable seulement de la désinstallation, de la réinstallation et de la sauvegarde ou des reproductions d'archives du logiciel et de toutes les données existants sur les systèmes pouvant être affectés par le Service.
- **Sauvegarde.** Le Client est responsable de la sauvegarde régulière de ses données. Sun ne sauvegardera pas les données du Client et ne sera pas tenu responsable de la perte des données ou des données endommagées.

4 Dispositions supplémentaires

- **Frais de services supplémentaires.** Ce Service comprend uniquement les tâches et les éléments livrables décrits dans ce document. Il se peut que le Client doive acheter des services supplémentaires de configuration et d'implantation auprès de Sun. Ces services supplémentaires seront sujets à une liste de services ou à un énoncé des travaux distinct.
- **Heures d'exécution.** À moins d'une entente contraire entre le Client et Sun, les services d'installation seront exécutés pendant les heures d'ouverture normales de Sun, les samedis, les dimanches et jours fériés étant exclus.
- **Frais supplémentaires.** Ce Service n'est pas toujours offert. D'autre part, des frais supplémentaires peuvent être exigés selon la distance séparant les locaux du Client et ceux de Sun, ou lorsque Sun détermine que des visites supplémentaires sur les lieux sont nécessaires. Le Client devra communiquer avec un représentant de ventes de Sun pour obtenir plus de détails concernant la disponibilité.
- **Droit de réduire ou de discontinuer le soutien.** Dans le cadre du cycle de vie d'un produit Sun, il peut devenir nécessaire d'abandonner le soutien conformément aux modalités de la politique de fin de vie des produits Sun alors en vigueur. Par conséquent, Sun se réserve le droit d'abandonner le soutien du Logiciel ou des Versions du logiciel couvert pendant la durée du contrat, conformément à ces modalités. La Politique sur la fin de vie des produits de Sun se trouve à l'adresse suivante : <http://www.sun.com/service/eosl>.

Ce Service est sujet à votre contrat de services existant avec Sun qui régit la livraison des Services. Si le Client ne possède pas de contrat de services avec Sun, qui régirait la livraison des Services, cette livraison sera sujette aux termes situés au www.sun.com/sales/salesterms. La Liste de services, ou Énoncé des travaux (SOW), ne constitue pas une offre ou une invitation à conclure un contrat avec Sun. Les Services décrits ci-dessus sont proposés sous réserve des disponibilités et, sauf sur avis contraire, ne sont offerts que dans le pays susmentionné. Toute mention du « Client » dans la présente Liste de services (ou Énoncé des travaux (SOW)) renvoie à la partie qui a conclu un contrat avec Sun.

Dernière révision : Septembre 2009